

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SAENES CLASSE SUPERIEURE

RAPPORT DU JURY

SESSION 2018

Nombre de postes : 12

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
44	35	21	12

ADMISSIBILITE			
Notes > 10	Notes <= 10	Note moyenne	Dernier admissible
19	15	11,33	10,00

EPREUVE ORALE D'ADMISSION		
Notes >10	Notes <=10	Note moyenne
12	9	11,00

Moyenne du dernier candidat admis : 13,00

I. L'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder 25 pages (coefficient 2).

➤ Forme de la note / lettre administrative :

Les candidats ont globalement soigné leur présentation, l'orthographe et la qualité de leur expression.

Les rapports étaient structurés avec une annonce de plan et une conclusion.

Ces éléments formels ont été appréciés positivement par les membres du jury.

➤ Le contenu de la note / lettre administrative :

Les candidats doivent veiller à répondre :

- de manière claire et précise à la question posée, tout en évitant les hors-sujets et les généralités qui ne présentent pas d'intérêt au vu du sujet,
- sans laisser place à des jugements de valeurs : la note/lettre administrative doit rester factuelle,
- en s'appuyant largement mais uniquement sur les documents officiels : la bonne compréhension et utilisation par le candidat des documents fournis est importante,
- dans les temps : toute copie inachevée étant lourdement pénalisée.

Ces attendus ont été respectés de manière très hétérogène avec pour conséquence un écartèlement important des notes. La capacité rédactionnelle d'un SAENES s'entretient d'autant plus que le candidat ne rédige pas régulièrement de courriers ou notes dans le cadre de son activité professionnelle.

II. L'épreuve d'admission :

Elle consiste en un entretien avec un jury composé de 4 membres et vise à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par une présentation du parcours et des motivations du candidat pendant 10 minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier RAEP constitué par le candidat. L'épreuve d'admissibilité dure 25 minutes dont 15 minutes d'interrogation (coefficient 3).

➤ Dossier RAEP :

Ce document permet au jury de connaître préalablement le candidat et de s'en faire une représentation qui peut être faussée si celui-ci n'y apporte pas tout le soin nécessaire. En effet, les rapports d'activité témoignent trop systématiquement d'un manque de recul sur les tâches accomplies et par voie de conséquence d'une projection irréaliste ou tout simplement absente.

L'importance des pièces jointes présentant des actions valorisées et illustrant les compétences décrites par les candidats ne doit pas être sous-estimée par ces derniers. Le jury déplore qu'elles ne figurent que trop rarement dans les dossiers.

➤ Présentation :

Les candidats ont majoritairement bien préparé leur présentation et respecté le temps imparti.

Le jury a apprécié les présentations structurées et dynamiques, construites sur la base d'un plan annoncé et bien tenu.

Une présentation chronologique facilite certes le suivi voire la progression du parcours, elle ne met cependant pas toujours suffisamment en relief les compétences et aptitudes du candidat.

Des exercices de répétition, seul ou avec un auditeur, se révèlent aussi des temps de préparation à ne pas négliger pour notamment mieux maîtriser son stress ou encore fluidifier un discours trop souvent récité.

➤ Interrogation :

Sauf exception qui conduit le jury à éliminer le candidat, le domaine d'activité et le périmètre d'exercice sont bien connus. Toutefois, le candidat qui se pose en expert oublie parfois de s'intéresser à son environnement très immédiat et affiche ainsi des lacunes inacceptables.

Si le recensement des thèmes d'actualité s'effectue plutôt aisément, leur développement elliptique démontre un intérêt modéré pour les questions éducatives et une préparation méthodologique à parfaire.

Globalement, les membres de jury regrettent le manque d'ouverture sur les autres établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en dehors de ceux fréquentés par les candidats au cours de leur carrière professionnelle.

Les mises en situation professionnelle révèlent enfin la capacité de réaction, « le bon sens », d'un candidat face à un problème urgent et/ou sensible à résoudre. Les réponses apportent ici une indication quant à l'aptitude du postulant à se voir confier des responsabilités élargies.

En conclusion, la qualité des prestations demeure en retrait des exigences des 2 épreuves et nécessite de renforcer les préparations personnelle et institutionnelle des candidats. La finalité de la réussite à un tel examen ne peut se limiter à la reconnaissance d'une fin de carrière, aussi méritante soit-elle. L'implication des responsables de service pour repérer, conseiller et préparer les agents motivés représente un enjeu majeur de revalorisation du recrutement.